

**L'an deux mille dix, le VINGT NEUF AVRIL**, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

**Etaient présents** : Mrs Maurice BOIXIERE – Jean-Yves PRIE - Didier JUIN - Bertrand PANGAULT - Mme Joëlle DENOUAL – Mrs Jean REUNGOAT - Jean-François HULAUD – Patrice ROBIN – Jean-François LOREE - Mmes Jeanine DUFEIL – Françoise VAN DIEN - Jeanine ROUXEL – Véronique MEHEUST - Louise BERTEL FERRAND - Geneviève BONNETE - Clotilde LAFFON – Tiphaine TARDIF.

**Absents** : Mr Pierre CHOUIN (excusé, pouvoir à Mme Geneviève Bonneté) – M Serge AUFFRET (excusé, pouvoir à M Michel Vaspert) - M Cyrille REMOND, excusé – M Sébastien GABILLARD, excusé.

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Les procès-verbaux des séances des 11 et 24 mars 2010 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

---

## ORDRE du JOUR

### PROJET d'ACTIVITES pour ADOLESCENTS

Le Maire rappelle que dans sa séance du 24 mars dernier, le Conseil Municipal avait fait connaître son intérêt pour la mise en place d'une politique Jeunesse en faveur des adolescents et avait demandé une présentation détaillée de ce projet.

Il donne la parole à Monsieur José Escanez pour un rappel historique sur les politiques Enfance-Jeunesse au sein de la commune et une projection de ce que pourrait être un planning d'activités pour adolescents.

Dès 1976, l'association Rance Jeunesse Animation propose un centre aéré d'été avec des activités à la journée et des séjours pour les jeunes de 4 à 17 ans. A partir de 1994, avec l'adhésion de la commune au District, une animation CAP JEUNES vient s'ajouter au centre de loisirs pour un public ciblé, âgé de 12 ans et plus. A partir de 1996, dans le même esprit, la commune créera Sports Vac'. Des activités à la carte en journée et des tournois en soirée seront initiés durant les étés 1996, 1997, 1998 et 1999. La formule plaît et trouve son public.

En ce qui concerne l'état des lieux actuel de la politique jeunesse, on note :

- pour les 0 - 3 ans : un mode de garde par le biais des assistantes maternelles avec le soutien du relais de la CODI

- pour les 3 -11 ans : un accueil de loisirs municipal ouvert les mercredis scolaires, les vacances de la Toussaint, d'Hiver et de Printemps et un accueil de loisirs associatif (RJA) durant le mois de juillet.

- pour les 12 -17 ans : il n'existe pas actuellement de structure animée à l'année en direction des adolescents et prenant le relais de l'accueil de loisirs.

Le potentiel Jeunes existe sur la commune puisque que l'on dénombre 102 cartes de transport scolaire délivrées en direction des collèges de Plouër Sur Rance, sans compter les élèves s'y rendant par leurs propres moyens ( voiture ...) ou fréquentant d'autres établissements (Dinan, Saint-Malo...).

Pour ce qui concerne l'accueil de loisirs d'été, on s'aperçoit que la fréquentation des adolescents est relativement faible (environ 15%) et porte essentiellement sur les séjours. Le mode de fonctionnement n'est manifestement pas en adéquation avec leurs attentes.

Ce constat nous amène à proposer un projet d'activités culturelles et sportives spécifiques en direction du public 12-17 ans.

Monsieur Escanez détaille une simulation de projet qui pourrait éventuellement prendre forme dès cet été (du 5 au 30 juillet) et trouver un prolongement durant les vacances scolaires de la Toussaint, d'Hiver et de Pâques (*exclusion faite des mercredis scolaires*) dans le cadre de l'accueil de loisirs municipal.

Le projet requiert l'emploi de deux animateurs diplômés, un local adapté (le foyer du Stade semble un lieu approprié) et des formules de sorties (accrobranche, karting, paintball, ski nautique..), de stages (dessin-graff, vidéo-montage...) ou soirées, de nature à fidéliser un groupe. Les déplacements seraient assurés par le biais du car communal ou dans certains cas, en vélo. Il n'est pas prévu de délivrance de repas par l'Accueil, ceux-ci seraient assurés par les familles.

Les partenaires seraient la Commune, l'association Rance Jeunesse Animation et la C.A.F. La simulation de budget effectuée pour 19 jours d'été fait ressortir une participation de la commune à 1 485 €.

Le Maire remercie Monsieur Escanez et invite les conseillers à s'exprimer sur le projet.

Madame Véronique Méheust estime que la démarche est tout à fait opportune dans la mesure où aucune structure ne prend actuellement le relais de l'Accueil de Loisirs lorsque les enfants atteignent l'âge de 12 ans. Le fait de pouvoir proposer un nouveau lieu de rencontre tel que le foyer constitue aussi un atout pour le projet.

Madame Tiphaine Tardif s'interroge sur le fait de savoir si l'écart d'âge entre un préadolescent de 12 ans et un adolescent de 17 ans ne constitue pas un obstacle à la conduite d'activités communes. Monsieur Escanez indique que l'expérience de Sports Vac' a démontré que la cohabitation entre jeunes se déroulait bien.

Madame Clotilde Laffon se demande dans quelle mesure il ne faudrait pas, selon le planning, intégrer les prises de repas à l'Accueil.

Madame Jeanine Dufeil approuve le concept d'animations spécifiques à destination des jeunes, mais émet quelques interrogations sur la capacité à articuler ce nouveau projet (dans les déplacements qu'il requiert et la disponibilité du Directeur) avec les activités traditionnelles de l'Accueil de Loisirs. Une réserve est également émise sur les éventuelles soirées organisées : ne devrait-on pas relever l'âge requis pour celles-ci ?

Monsieur Maurice Boixière confirme que le foyer du Stade est un lieu adapté et judicieux pour le projet.

Monsieur Jean-François Lorée demande ce qu'il advient de la formule durant le mois d'août. Il estime également que le planning d'activités, tel que présenté, laisse peu de place à la construction du projet par les adolescents eux-mêmes.

Monsieur Escanez précise que les quelques accueils fonctionnant au mois d'août ne trouvent pas forcément leur public et n'ont pas de très bons taux de remplissage. Le Maire ajoute par ailleurs que, pour des raisons de congés du personnel communal, déjà mobilisé pour l'accueil pendant les petites vacances et en juillet, il est impossible de prévoir de plus larges plages d'ouverture.

Par ailleurs, il confirme que l'objectif est bien d'aller vers une démarche participative à travers une conception d'activités par les jeunes eux-mêmes, mais qu'au démarrage, il est peut-être préférable pour fédérer un groupe de proposer un planning déjà un peu construit.

Le Maire sollicite Madame Dufeil afin de savoir si l'association RJA souhaiterait adjoindre ce nouveau projet à son planning d'été, tout en spécifiant que si l'association y était favorable, la commune assurerait la neutralité financière pour celle-ci.

Considérant les débats de l'assemblée et la nécessaire réflexion à poursuivre avec l'association RJA, le Conseil Municipal convient de remettre ce projet à l'ordre du jour lors d'une séance de conseil de mi-mai.

## SUBVENTIONS 2010

Entendu l'exposé de Monsieur Boixière, Adjoint aux Finances,  
Considérant les propositions de la Commission des Finances réunie le 26 avril 2010,  
Vu les débats de l'assemblée,  
Après délibération, le Conseil Municipal ACCORDE les montants de subvention ci-après :

<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>Vote en €</b>
OGEC - classes de découverte (vu le 29.03.2010)	4 300
JUDO CLUB	1 200
STADE PLEUDIHENNAIS	4 500
ASSOCIATION DE PETANQUE	400
SOCIETE DE CHASSE	500
COMITE DE JUMELAGE	600
RANCE JEUNESSE ANIMATION	2 500
CLUB DES AINES	200
PARENTS d'ELEVES -Ecole Publique	600
FETE ET CULTURE	3 500
AMICALE DES POMPIERS	1 600
LES AMIS DU PATRIMOINE	400
LA PILOTINE EN RANCE	150
ANCIENS COMBATTANTS	50
LE PALET PLEUDIHENNAIS	300
SOLEIL ET SOURIRE	100
<i>Sous-total</i>	<b>20 900 €</b>
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	<b>Vote en €</b>
Les enfants avant tout (aide Haïti)	1 400
Comice Agricole des cantons de Dinan	800
Chbre des métiers AUCALEUC	196
C.A.U.E	280
Lycée Dominique SAVIO	240
CFA BTP (St Grégoire -35)	78
Mission Locale de DINAN	2 630
Leucémie Espoir (Plédran)	50
Banque Alimentaire DINAN	160
Foyer les quatre Vaulx	200
Association des Maires de France	765
A.D.V.R	535
Chambre des métiers de Ploufragan	40
KIWANIS CLUB (joutes nautiques)	100
Anim'âges	150
Théâtre de l'alouette	100
Restos du Cœur	160
R.A.S.E.D	160
France ADOT	50
Maison familiale de Montauban - 35	40
S.N.S.M	100
Association Inde Espoir - Projet SHAHAPUR	200
<i>Sous-Total</i>	<b>8 434 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 334 €</b>

- Le Conseil Municipal décide par ailleurs de prendre en charge les travaux concernant la table de marque de l'association de Pétanque.

- Pour ce qui concerne l'aide aux associations de village, la commune souhaite conserver sa politique actuelle à savoir, continuer à favoriser le fleurissement des hameaux par le biais de bons d'achat de fleurs.

- D'une manière générale, dans le cas où une association locale, organisatrice d'évènements, se trouverait en difficulté du fait de mauvais résultats liés aux intempéries, le Conseil Municipal serait tout à fait disposé à réexaminer sa participation.

### **Enquête publique d'installation classée – EARL du Grand Coudray à Plouasne**

Monsieur Jean REUNGOAT, adjoint aux affaires générales, informe les membres de l'assemblée qu'une enquête publique est ouverte à Plouasne du 12 avril 2010 au 12 mai 2010 sur le projet de restructuration et d'augmentation de la production de volailles de chair de l'EARL du GRAND COUDRAY avec mise à jour du plan d'épandage et construction d'un poulailler de 1 500m<sup>2</sup>.

Pour l'exploitation du Grand Coudray, le nombre d'animaux équivalents volailles de chair, au terme des investissements, sera de 105 829 répartis sur trois poulaillers.

L'objet est de construire un poulailler de 1 500m<sup>2</sup> et de rapatrier 45 000 animaux équivalents du poulailler de «La Hamonière » (situé quasiment dans le bourg de Plouasne) afin de désaffecter ce site. Un nouveau plan d'épandage est également présenté pour la totalité des fumiers de volailles issus des trois poulaillers.

Le plan d'épandage concerne les communes de Plouasne, Evran, Tréfumel, Plouër Sur Rance, Corseul, Aucaleuc, La Ville Es Nonais, Châteauneuf d'Ille et Vilaine et Pleudihen Sur Rance sur des parcelles exploitées par le pétitionnaire et quatre agriculteurs.

Pour ce qui concerne notre commune, une convention a été signée en juillet 2009 entre l'EARL du Grand Coudray et la GAEC du Terre Goutte à Beausoleil en Pleudihen/Rance. Ce GAEC se situe au sud du bourg autour de la ferme de Beausoleil. D'autres parcelles plus isolées sont disséminées à plusieurs endroits (La Forge, Carma, Le Buet...).

L'analyse du dossier démontre que le volume de fumier de volailles faisant l'objet d'épandage sur le domaine du Terre Goutte à Beausoleil, en provenance de l'EARL du Grand Coudray de Plouasne, est stable et n'a aucune incidence nouvelle sur le plan d'épandage concernant notre commune. Le cahier d'épandage est rigoureusement respecté et dans le cas présent, il ne s'agit que d'une régularisation.

Dans le cadre d'un entretien avec le Commissaire Enquêteur à Plouasne, ce dernier a déclaré n'avoir reçu aucune remarque négative et ne note aucune restriction dans son analyse.

Aussi, compte tenu de ces éléments, il vous est proposé d'émettre un avis favorable à la restructuration et à l'augmentation de l'élevage de volailles de chair de l'EARL du Grand Coudray à Plousane.

Entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, EMET un avis favorable à la demande présentée par l'EARL du Grand Coudray de Plouasne.

## TARIFS 2010

Entendu l'exposé de Monsieur Boixière, Adjoint aux finances,  
Considérant les propositions de la commission des finances réunie le 26 avril 2010,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, FIXE comme  
suit les tarifs et loyers communaux :

### CONCESSIONS dans le cimetière (au 1<sup>er</sup> juin 2010)

➔ Concessions ordinaires

<b>Durée</b>	<b>TARIF</b>
15 ans	34 €/ m <sup>2</sup>
30 ans	48 € / m <sup>2</sup>
50 ans	100 € / m <sup>2</sup>

➔ Colombarium (pour une case)

<b>Durée</b>	<b>TARIF</b>
15 ans	330 €
30 ans	550 €

➔ Cave- urne (1m<sup>2</sup>)

<b>Durée</b>	<b>TARIF</b>
15 ans	57 €
30 ans	90 €

### DROITS DE PLACE (au 1<sup>er</sup> juin 2010)

<u>Pendant le marché</u>	<b>TARIF</b>	<u>Hors marché</u>	<b>TARIF</b>	<u>Pour le carnaval</u>	<b>TARIF</b>
A la semaine	0,50 €/ ml	Jusqu'à 5 m <sup>2</sup>	7 €	De 10 à 20 m <sup>2</sup>	57 €
Abonnement annuel 6 ml	80 €	De 5 à 10 m <sup>2</sup>	12 €	Au-delà de 20 m <sup>2</sup> ; tous les 5m <sup>2</sup> supplémentaires	+ 5 €
Abonnement annuel 8ml	120 €	Plus de 10 m <sup>2</sup>	57 €	Emplacement pour manège	57 €
				Emplacement pour Autos-tampons	130 €

## MATERIEL (au 1<sup>er</sup> juin 2010)

	<b>TARIF</b>
Barrière	2,20 €
Table	2,20 €
Banc	1,10 €

## PRESTATIONS « PAIE » pour le SIVOM (année 2010)

	<b>TARIF</b>
Forfait annuel	380 €

## PHOTOCOPIES (réalisées à la Mairie ou à la Bibliothèque) (au 1<sup>er</sup> juin 2010)

Copie A4 Noir et blanc ou bichromie 0.20 €	Copie A4 Couleur 0.50 €	Copie A3 Noir et blanc ou bichromie 0.40 €	Copie A3 Couleur 1 €
---	-------------------------------	---	----------------------------

## MOUILLAGES (année 2010)

<b>CATEGORIE DU BATEAU</b>	<b>PART ETAT</b>	<b>PART COMMUNE</b>	<b>TOTAL</b>
Moins de 5 m	49,79 €	25.21 €	75 €
De 5 m à 6 m	49,79 €	44.21 €	94 €
De 6.01m à 8 m	49,79 €	78.21 €	128 €
Plus de 8 m	49,79 €	120.21 €	170 €

## VENTE DE BOIS (au 1<sup>er</sup> juin 2010)

	<b>TARIF</b>
1 Corde de bois	120 €

## LOYERS

	<b>Année 2010</b>
Loyer de l'atelier Beaumarchais	3 000 €

➔ **Loyers des pavillons de l'école** : (applicables au 1<sup>er</sup> novembre 2010)  
(Augmentation de 2%)

	<b>TARIF</b>
Mme DUFEIL	357 € / mois
Mr BOULIER	392 € / mois
Mr et Mme TOUZE	392 € / mois

## REDEVANCE pour OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC (au 1<sup>er</sup> juin 2010)

Pour les terrasses aménagées :	2.30 € / m <sup>2</sup> x nombre de mois d'occupation
Autres :	1.15 € / m <sup>2</sup> x nombre de mois d'occupation

## SALLE DES FETES ( au 1<sup>er</sup> juin 2010)

**Rappel** : La partie « extension » constitue en elle-même une salle spécifique mise à la disposition des associations communales pour la pratique de la danse et de la gymnastique. Réservée à ces activités particulières, cette partie ne pourra être louée que dans le cadre d'une location globale de la salle des fêtes.

➔ **CATEGORIE 1** : Manifestations culturelles et scolaires à but non lucratif organisées par les associations locales ou écoles de la commune : **location GRATUITE hors chauffage. Un règlement de 70 € par manifestation sera toujours réclamé au titre du chauffage.**

➔ **CATEGORIE 2** : Tarifs applicables aux associations locales et aux habitants de la commune pour une location d'une journée.

<u>Salle sans extension</u>	TARIF
Salle	170 €
Cuisine	60 €
Sono	40 €
Chauffage	70 €
Forfait nettoyage	65 €

<u>Salle avec extension</u>	TARIF
Salle	275 €
Cuisine	60 €
Sono	40 €
Chauffage	100 €
Forfait nettoyage	85 €

Toute association locale, dont le siège social est établi à Pleudihen Sur Rance, pourra bénéficier d'une première utilisation gratuite du montant de la location de la salle (sans extension, sans cuisine, sans chauffage, sans sono), sous réserve de produire à la commune la copie de son compte de résultat et de son bilan présentés lors de sa dernière assemblée générale. La commune se réserve le droit de réclamer des détails ou pièces complémentaires à ceux-ci.

Le présent dispositif ne s'applique pas aux associations à but politique.

Les associations à but politique et organisations politiques pourront bénéficier de la gratuité de la salle pendant les campagnes électorales et à la seule condition qu'aucun droit d'entrée ne soit sollicité. Cependant, la salle Beaumarchais reste accessible gratuitement à toutes les associations, dès lors qu'aucun droit d'entrée n'est réclamé.

➔ **CATEGORIE 3** : Pour les locations réalisées par les associations extra-communales et les particuliers domiciliés hors commune, le prix de la salle est majoré de 100% et le prix des autres locaux ou prestations (cuisine, sono, chauffage) sera majoré de 50%. Un chèque caution de 30% du montant dû leur sera par ailleurs réclamé à la réservation.

➔ **CATEGORIE 4** : Les tarifs mentionnés ci-dessus seront minorés de 50% en cas de location pour une ½ journée ou pour une location 2<sup>ème</sup> jour.

➔ **CATEGORIE 5** : Pour tous les grands bals, réveillons ou manifestations à caractère professionnel, les tarifs seront majorés de 50%.

## FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE ( au 1<sup>er</sup> juin 2010)

	<b>TARIF</b>
Abonnement annuel (individuel, familial ou occasionnel)	15 €
Pénalité pour retard	3 €
Usage INTERNET pour les abonnés	1,50 € la ½ h 2,50 € pour 1 h
Usage INTERNET pour les non-abonnés	2,25 € la ½ h 3,75 pour 1 h
Impression INTERNET	0,20 € noir et blanc ou bichromie  0,50 € couleur

## RAMASSAGE SCOLAIRE (année scolaire 2010/2011)

### → pour le 1<sup>er</sup> enfant

	<b>TARIF</b>
<b>A la journée</b>	1.55 €
<b>Au mois</b>	23,80 €
<b>Au trimestre</b>	70,70 €

### → Pour le 2<sup>ème</sup> enfant et les suivants

	<b>TARIF</b>
<b>A la journée</b>	0.90 €
<b>Au mois</b>	17.50 €
<b>Au trimestre</b>	51.50 €

Une réduction de 50% sera appliquée aux familles dont les enfants n'utilisent le car qu'une fois par jour (le matin ou le soir)

<b>Transport autre que scolaire</b>	<b>TARIF</b>
	1.45 €/ km

## CANTINE (année scolaire 2010/2011)

	<b>Année scolaire 2010/2011</b>
Tarif enfant	2,80 €
Tarif adulte	5,60 €

Les parents dont plus de trois enfants déjeunent à la cantine le même jour, bénéficieront de la gratuité pour le quatrième repas.

L'examen des tarifs de l'ALSH et de la garderie est reporté à une séance ultérieure, compte tenu d'une possible réforme des tarifications actuellement à l'étude à la CAF.

## Convention de groupement de commande / Achat d'un défibrillateur

Faisant suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2009 souscrivant au groupement de commande de défibrillateurs initié par la CODI,  
Considérant la demande de confirmation de la commande,  
Entendu les débats de l'assemblée et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL

- décide de passer commande d'un défibrillateur entièrement automatique avec armoire murale extérieure et de souscrire le contrat d'entretien afférent,
- dit que l'appareil sera installé sur le bâtiment de la salle des fêtes, lieu essentiel de concentration du public qui jouxte aussi les installations sportives communales.

### DIVERS

- Monsieur Boixière informe les membres de l'assemblée que le comité rédactionnel, constitué pour l'édition d'un bulletin communal « hors série », se réunira en présence de l'imprimeur de la société Peigné le lundi 10 mai prochain, à 20h30.

- La commission communale des impôts directs sera convoquée le jeudi 20 mai, à 14h00, à la demande des services fiscaux, afin de mettre à jour les valeurs locatives foncières affectées par de récentes transformations.

- COMMISSION NAUTIQUE : Monsieur Hulaud signale à l'assemblée qu'une personne extérieure à la commune souhaitant un mouillage à Mordreuc n'a quasiment aucune chance d'obtenir satisfaction. La situation des personnes extérieures exerçant des fonctions de dirigeant dans les clubs et associations de la commune et donc fortement impliquées dans l'animation locale, a été évoquée en commission nautique.

Après avis de la commission nautique,

Considérant cette situation,

Le Conseil Municipal a pris acte sans réserve que les personnes qui exercent des fonctions dirigeantes au sein des clubs et associations locales, seront incorporées sur la liste des résidents en tenant compte de la date de dépôt de leur demande.

### DIVERS

- Monsieur Prié, adjoint aux travaux, communique aux membres du conseil les tronçons de route et parkings pour lesquels la commission des travaux a souhaité un chiffrage dans le cadre de la consultation de voirie 2010 : route de Pellan, route de La Ville Ger, route du Prégat, route de La Helluais, parking de la mairie, parking du terrain de football synthétique. L'ensemble représente 14 500 m<sup>2</sup>. Le terme de la consultation a été fixé au 5 mai 2010.

- Madame Jeanine Rouxel fait remarquer que des dégradations sont constatées au niveau des enrobés de la route du Chemin Bleu, laquelle a pourtant fait l'objet d'une réfection en 2009.

- Madame Jeanine Dufeil signale aux membres de l'assemblée qu'elle détient une lettre, remise avant la séance par Monsieur Jean-Yves Ogé (Délégué Départemental de l'Education Nationale) à l'intention du Maire et des conseillers municipaux. Elle demande que la lettre soit lue. Le Maire en autorise la lecture. Madame Dufeil sollicite Monsieur Jean-François Lorée pour lire le courrier. Lecture faite, le Maire déclare que le sujet n'est pas à l'ordre du jour et lève la séance.

*Séance levée à 23h30*